

Luc Doin
architecte HMONP

7 rue du lac 69003 LYON
06.88.41.82.21
luc.doin@gmail.com
SIREN : 853 933 331

Mairie de La Londe les Maures - Service urbanisme
Place du 11 novembre, 83250 La Londe les Maures
A l'attention de M. le Maire ou son représentant,

Objet : Demande de certificat d'urbanisme opérationnel
Projet de construction sur le domaine de la Cheylane - parcelle n° BR.104

Copie transmise à : **Gérard Doin**, gérant du GFA La Cheylane, propriétaire
148 rue des Bourbottes, 60129 Bethancourt-en-Valois
valois60.ec@orange.fr – 03 44 88 03 08

Yves Doin
21 allée des Brandons, 38240 Meylan
yves.doin@wanadoo.fr – 06 74 36 92 58

A Lyon, le 10 novembre 2020,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment neuf, adjacent aux bâtiments d'habitation existants du domaine de la Cheylane, nous avons transmis à la commune une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, afin de vérifier au plus tôt la faisabilité du projet envisagé. Cette demande a été envoyée par courrier recommandé le 8 août 2020, et a notamment fait suite à un rendez-vous préalable avec le service urbanisme ainsi qu'avec M. Aubert, adjoint à l'urbanisme, le 18 juin 2020, à ce même sujet.

A ce jour, je suis étonné de n'avoir reçu aucun retour de la part de la commune suite à cette demande, alors que le délai d'instruction de deux mois est écoulé depuis plusieurs semaines.

Je vous prie donc de bien vouloir nous indiquer la raison de ce silence, et les conclusions que nous pouvons en tirer vis-à-vis de l'objet de notre demande. Si, comme l'indique le Code de l'urbanisme, ce silence vaut délivrance d'un certificat d'urbanisme tacite, merci de nous le confirmer et de nous préciser alors les dispositions qui seront applicables au terrain en question, et les différentes conditions auxquelles tout futur projet sera soumis.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, madame, monsieur, mes salutations distinguées.

Luc Doin